RCS : GRASSE
Code greffe : 0603

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRASSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00146
Numéro SIREN : 848 179 099
Nom ou dénomination : ABG ECOM

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt A2019/000596

272016

Dénomination : ABG ECOM
Adresse : 2881 route Des Crêtes appt. 125 06560 Valbonne - FRANCE-

n° de gestion : 2019B00146
n° d'identification : 848 179 099

n° de dépôt : A2019/000596
Date du dépôt : 14/02/2019

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 12/02/2019. M. Abel GOUPIL associé unique décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de président, à compter de son immatriculation et ce jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

272016

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 12 FEVRIER 2019

ABG ECOM
SASU au capital de 3500 € (Trois mille cinq cents Euros)
dont le siège social se situe : 2881 route des crêtes, appt. 125 06560 VALBONNE
Enregistrée au R.C.S de GRASSE sous le numéro 848 179 099

Monsieur Abel GOUPIL, agissant en qualité de Président associé unique de la Société ABG ECOM depuis le 06 Février 2019, demeurant au 2881 route des crêtes, appt. 125 06560 VALBONNE, et propriétaire des 3500 actions composant le capital de la société a établi le présent Procès-verbal dont l'objet est le suivant :

- Fixation de la rémunération du Président,

Seul associé, Monsieur Abel GOUPIL adopte la résolution suivante :

DÉCISION UNIQUE

Monsieur Abel GOUPIL, associé unique, décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président, à compter de son immatriculation, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus, date de la clôture du premier exercice sociale.

Il pourra donc prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à VALBONNE, le 12 février 2019

Le président associé unique, Abel GOUPIL

